

Accord de Service : Formule "Premium Staking"

1. Objet du Contrat Cet accord de service est conclu entre **Mine2C** et le Client, pour l'adhésion à la formule "Premium Staking". Ce service permet au Client d'investir dans le staking de cryptomonnaies, avec des avantages exclusifs liés à cette formule.

2. Montant de l'Investissement et Frais

- Le montant de l'investissement annuel est fixé à **4 500 €**, payable en une fois lors de la souscription.
- Un supplément de **135 €** est requis pour la mise en service de l'abonnement.
- L'accord est renouvelable tous les 12 mois et peut être annulé à l'échéance annuelle, sous réserve d'un préavis écrit de 30 jours à support@mine2c.com

3. Répartition des Fonds Les fonds investis par le Client seront répartis sur les cryptomonnaies suivantes :

- **Band Protocol (BAND)**
- **Bitcoin (BTC)**
- **Cardano (ADA)**
- **Cosmos (ATOM)**
- **Ethereum (ETH)**
- **Flux (FLUX)**
- **Solana (SOL)**
- **Tezos (XTZ)**
- **USD Coin (USDC)**

Cette répartition peut varier en fonction des stratégies d'optimisation du Prestataire et des conditions de marché.

4. Absence de Garantie de Rendement Le Client reconnaît que le staking de cryptomonnaies est soumis aux fluctuations et à la volatilité des marchés financiers. En conséquence, **aucun rendement précis n'est garanti**. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

5. Avantages de la Formule Premium En souscrivant à la formule "Premium Staking", le Client bénéficie d'un **boost de rentabilité** sur les intérêts, compris entre **1% et 17%** annuel. Ce boost est appliqué uniquement sur les intérêts générés par les actifs stakés, et non sur le capital initial.

6. Responsabilité Le Prestataire s'engage à gérer les fonds du Client avec diligence et transparence. Cependant, le Prestataire ne pourra être tenu responsable des pertes financières dues à :

- La volatilité des marchés de cryptomonnaies.
- Des événements imprévisibles ou des changements réglementaires.

7. Durée et Résiliation L'accord est conclu pour une durée d'un (1) an, renouvelable tacitement. Le Client peut résilier l'accord avec un préavis de 30 jours avant l'échéance annuelle. En cas de résiliation, les rendements accumulés seront calculés et versés au Client, après déduction des frais applicables.

8. Acceptation

En souscrivant au service "Premium Staking", vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté les termes de cet accord.